

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 juin 2026

Délibération n° 2026-54

Date de la convocation : 02/06/2026

Date de la publication : 10/06/2026

PRESENTS : Emmanuel ALONSO, Maire, Jean-Jacques PEYRAS, Anna MÉCA, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Albert LASBATS, Séverine BÉARD, Abderrahim ZEROUALI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Daniel LARREGOLA, Conseillers Municipaux Délégués, Georges GIROD, Patrick DANTHEZ, Annie GUITTARD, Dominique RAVIER, Sébastien DAVID, Valérie AROLD, Joris MOSCHET, Guilhem FRIC, Jean-Paul TEIXEIRA, Claire COLIN, Virginie FAVERON, Michel PINHO-DOMENC, Ericka CASTAGNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Sonia BELLECOUR, Camille BEYRIA, Salah GHAZI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Daniel RIVIÈRE, Hélène AGUILLON, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MÉCA), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Camille BEYRIA (pouvoir à Valérie ARNOLD), Salah GHAZI (pouvoir à Virginie FAVERON).

Secrétaire de séance : Anna MÉCA.

Comité Social Territorial : fixation du nombre de représentants du personnel, paritarisme numérique et recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Monsieur ZEROUALI, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'il a été mis en place un Comité Social Territorial compétent à l'égard des agents de la Commune, car la Commune emploie plus de 50 agents.

Il précise qu'en application des articles R252-36 et R252-37 du Code Général de la Fonction Publique, l'organe délibérant de la collectivité doit fixer le nombre de représentants du personnel après consultation des organisations syndicales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10 et R252-33 à R252-44,

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 20 mai 2026, Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est compris entre 50 et 200 agents,

Considérant que l'effectif des représentants titulaires du personnel peut donc être compris entre 3 et 5.

Monsieur ZEROUALI propose de fixer à 3 titulaires et 3 suppléants le nombre de représentants du personnel, d'appliquer le paritarisme numérique et de décider le recueil de l'avis des représentants de la Collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer à trois le nombre de représentants titulaires du personnel et à trois le nombre de représentants suppléants,
- D'appliquer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit trois représentants titulaires et trois représentants suppléants,
- De décider le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la Collectivité.

P.C.C.
Aureilhan, le 9 juin 2026
Le Maire,



Emmanuel ALONSO.



La Secrétaire de séance,



Anna MÉCA.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 juin 2026

Délibération n° 2026-55

Date de la convocation : 02/06/2026

Date de la publication : 10/06/2026

PRESENTS : Emmanuel ALONSO, Maire, Jean-Jacques PEYRAS, Anna MÉCA, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Albert LASBATS, Séverine BÉARD, Abderrahim ZEROUALI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Daniel LARREGOLA, Conseillers Municipaux Délégués, Georges GIROD, Patrick DANTHEZ, Annie GUITTARD, Dominique RAVIER, Sébastien DAVID, Valérie AROLD, Joris MOSCHET, Guilhem FRIC, Jean-Paul TEIXEIRA, Claire COLIN, Virginie FAVERON, Michel PINHO-DOMENC, Ericka CASTAGNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Sonia BELLECOUR, Camille BEYRIA, Salah GHAZI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Daniel RIVIÈRE, Hélène AGUILLON, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MÉCA), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Camille BEYRIA (pouvoir à Valérie ARNOLD), Salah GHAZI (pouvoir à Virginie FAVERON).

Secrétaire de séance : Anna MÉCA.

**Etablissement de la liste des membres de la Commission Communale
des Impôts Directs**

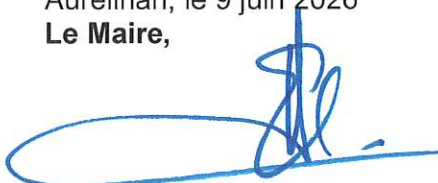
Monsieur LASBATS, Maire-Adjoint, expose que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque Commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires pour les Communes de plus de 2 000 habitants. Les huit commissaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par les soins du Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Monsieur LASBATS propose la liste de 32 noms transmise en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 26 voix pour et 1 abstention (Monsieur TEIXEIRA), décide de dresser la liste de contribuables destinée à la composition de la Commission Communale des Impôts Directs comme listé dans le tableau annexé à la présente délibération.

P.C.C.
Aureilhan, le 9 juin 2026
Le Maire,



Emmanuel ALONSO.



La Secrétaire de séance,



Anna MÉCA.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

	Civilité	NOM	Prénom	Date de naissance	Adresse	Code postal - Ville	Imposition directe locale
						Accusé de réception en préfecture 065-216500470-20260609-D2026-55-DE Date de télétransmission : 10/06/2026 Code postal - Ville : 10/06/2026	
1	Madame	CHEDEVILLE	Isabelle	12/04/1969	3 Avenue du Bois - 65800 AUREILHAN		TF
2	Monsieur	LASBATS	Albert	14/06/1957	9 Parc de la Tuilerie- 65800 AUREILHAN		TF
3	Monsieur	RAVIER	Dominique	30/10/1974	4 Impasse Léon Blum – 65800 AUREILHAN		TF
4	Monsieur	RIVIERE	Daniel	27/12/1953	52 Cité Roussel 65800 AUREILHAN		TF
5	Monsieur	DE MUYSER	Jacques	09/03/1947	2 Avenue de la Chartreuse - 65800 AUREILHAN		TF
6	Monsieur	ZANCHETTA	Philippe	24/07/1957	9 rue Ravel 65800 AUREILHAN		TF
7	Monsieur	ZEROUALI	Abderrahim	21/03/1978	11 rue Saint-Exupéry - 65800 AUREILHAN		TF
8	Monsieur	LARREGOLA	Daniel	18/12/1952	8 Allée de l'Adour - 65800 AUREILHAN		TF
9	Monsieur	LAGARDE	Dominique	27/09/1963	Chemin d'Orleix - 65800 AUREILHAN		TF
10	Monsieur	TROUILLET	Alex	07/11/1952	22 rue Louise Michel - 65800 AUREILHAN		TF
11	Monsieur	GUITTARD	Annie	03/12/1965	26 Parc de la Tuilerie - 65800 AUREILHAN		TF
12	Monsieur	BOYRIE	André	11/06/1947	14 hameau du Hountaniou 65800 AUREILHAN		TF
13	Monsieur	PEYRAS	Jean-Jacques	23/07/1952	2 Impasse des Pyrénées - 65800 AUREILHAN		TF
14	Monsieur	VIALADE	Frédéric	03/12/1984	112 rue du XI Novembre - 65800 AUREILHAN		GFE
15	Madame	AIGOUY	Pascaline	26/12/1981	61 Avenue Jean Jaurès Résidence Blanche Odin 65800 AUREILHAN		C F E
16	Madame	RIEUEBAT	Nicole	26/09/1948	47 rue du XI Novembre - 65800 AUREILHAN		TF
17	Monsieur	MOSCHET	Joris	29/11/1985	55 rue du XI Novembre - 60800 AUREILHAN		TF
18	Monsieur	MARION	Fabien	29/09/1979	2 Impasse de la Comète de Halley- 65800 AUREILHAN		TF
19	Monsieur	FRIC	Guilhem	06/05/1990	30 rue de l'Eglantine - 65800 AUREILHAN		TF
20	Madame	BAGES	Brigitte	04/10/1960	7 rue de la Moisson - 65800 AUREILHAN		TF
21	Monsieur	ESCOT-SEP	Olivier	04/12/1971	43 rue de l'Eglantine - 65800 AUREILHAN		TF
22	Monsieur	DAVID	Sébastien	08/04/1980	38 Parc de la Tuilerie – 65800 AUREILHAN		TF
23	Monsieur	CORNET	Jean	09/08/1950	13 Hameau du Hountaniou – 65800 AUREILHAN		TF
24	Madame	DORGANS	Geneviève	25/03/1947	6 rue Taillade - 65800 AUREILHAN		TF
25	Madame	DEWAN	Suzan	20/08/1965	31 Avenue Jean Jaurès s - 65800 AUREILHAN		TF
26	Madame	CASTELLA	Nicole	06/10/1960	17 rue Théophile Gautier – 65800 AUREILHAN		TF
27	Madame	LAGARDE	Myriam	23/09/1965	12b rue des Pyrénées - 65800 AUREILHAN		TF
28	Monsieur	GIROD	Georges	18/01/1954	45 bis rue de l'Eglantine - 65800 AUREILHAN		TF
29	Monsieur	LAPALU	Jean-Christophe	12/05/1970	16 rue Fructidor - 65800 AUREILHAN		TF
30	Monsieur	DANTHEZ	Patrick	06/02/1954	7 Impasse des Pyrénées - 65800 AUREILHAN		TF
31	Madame	RODRIGUEZ	Sandrine	02/06/1977	81 avenue Jean Jaurès - 65800 AUREILHAN		TF
32	Monsieur	TARDIO	Jean-Marc	26/09/1970	7 rue du Hautacam - 65800 AUREILHAN		TF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 juin 2026

Délibération n° 2026-56

Date de la convocation : 02/06/2026

Date de la publication : 10/06/2026

PRESENTS : Emmanuel ALONSO, Maire, Jean-Jacques PEYRAS, Anna MÉCA, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Albert LASBATS, Séverine BÉARD, Abderrahim ZEROUALI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Daniel LARREGOLA, Conseillers Municipaux Délégués, Georges GIROD, Patrick DANTHEZ, Annie GUITTARD, Dominique RAVIER, Sébastien DAVID, Valérie AROLD, Joris MOSCHET, Guilhem FRIC, Jean-Paul TEIXEIRA, Claire COLIN, Virginie FAVERON, Michel PINHO-DOMENC, Ericka CASTAGNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Sonia BELLECOUR, Camille BEYRIA, Salah GHAZI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Daniel RIVIÈRE, Hélène AGUILLON, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Anna MÉCA), Sonia BELLECOUR (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Camille BEYRIA (pouvoir à Valérie ARNOLD), Salah GHAZI (pouvoir à Virginie FAVERON).

Secrétaire de séance : Anna MÉCA.

Syndicat Départemental d'Énergie : extension de l'éclairage public rue de l'Industrie

Monsieur PEYRAS, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que la Commune a été retenue pour l'année 2026 sur le programme éclairage public pour l'extension souterraine de l'éclairage public rue de l'Industrie et la pose de quatre mâts et quatre lanternes.

Le montant HT de la dépense est évalué à 19 000,00 €.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.


Le montant de la dépense est pris en charge intégralement par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées,**
- **De s'engager à garantir la somme de 19 000,00 € au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées sur fonds propres,**

- De préciser que la contribution définitive de la Commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

P.C.C.
Aureilhan, le 9 juin 2026
Le Maire,



Emmanuel ALONSO.



La Secrétaire de séance,



Anna MÉCA.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 juin 2026

Délibération n° 2026-57

Date de la convocation : 02/06/2026

Date de la publication : 10/06/2026

PRESENTS : Emmanuel ALONSO, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Jean-Jacques PEYRAS, Anna MÉCA, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Albert LASBATS, Séverine BÉARD, Abderrahim ZEROUALI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Daniel LARREGOLA, Conseillers Municipaux Délégués, Georges GIROD, Patrick DANTHEZ, Annie GUITTARD, Dominique RAVIER, Sébastien DAVID, Valérie AROLD, Joris MOSCHET, Guilhem FRIC, Jean-Paul TEIXEIRA, Claire COLIN, Virginie FAVERON, Michel PINHO-DOMENC, Ericka CASTAGNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sonia BELLECOUR, Camille BEYRIA, Salah GHAZI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Daniel RIVIÈRE, Hélène AGUILLON, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Sonia BELLECOUR (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Camille BEYRIA (pouvoir à Valérie ARNOLD).

Secrétaire de séance : Anna MÉCA.

Création d'une Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques subis par les commerces riverains du fait des travaux d'aménagement de la rue Jules Guesde

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Jules Guesde, qui se dérouleront en juillet et août 2026, Monsieur le Maire propose la création d'une Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques des commerces riverains.

En effet, en dépit de la volonté de la Commune de limiter au maximum les nuisances pour les riverains des emprises, il demeure possible que les travaux et les restrictions de circulations puissent occasionner un préjudice économique anormal et spécial aux commerces situés sur cette rue.

Pour répondre à cela, la Commune d'Aureilhan souhaite mettre en place une indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux publics par la voie de la transaction.

Cette Commission étudiera et donnera un avis consultatif sur les demandes d'indemnisation des commerçants impactés.

Monsieur le Maire propose de constituer la Commission des membres suivants :

- Monsieur le Maire ;

- Monsieur LASBATS, Maire-Adjoint délégué aux Ressources et à l'Administration Communale ;
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- Un représentant de l'Association Départementale des Experts-Comptables des Hautes-Pyrénées ;
- Un représentant de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Lors de sa première réunion, la Commission adoptera un règlement intérieur détaillant ses modalités d'actions.

Le cas échéant, les projets de transaction seront soumis au Conseil Municipal après avis de la Commission d'indemnisation amiable.

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour prévenir et régler amiablement les conflits,

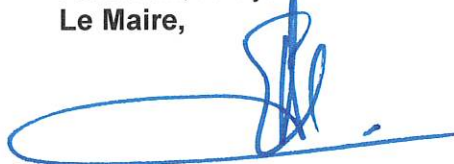
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la mise en place d'une Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques subis par les commerces riverains du fait des travaux d'aménagement de la rue Jules Guesde,**
- **D'approuver la composition de la Commission d'indemnisation amiable comme proposée ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.**

P.C.C.

Aureilhan, le 9 juin 2026

Le Maire,



Emmanuel ALONSO.



La Secrétaire de séance,



Anna MÉCA.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 juin 2026

Délibération n° 2026-58

Date de la convocation : 02/06/2026

Date de la publication : 10/06/2026

PRESENTS : Emmanuel ALONSO, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Jean-Jacques PEYRAS, Anna MÉCA, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Albert LASBATS, Séverine BÉARD, Abderrahim ZEROUALI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Daniel LARREGOLA, Conseillers Municipaux Délégués, Georges GIROD, Patrick DANTHEZ, Annie GUITTARD, Dominique RAVIER, Sébastien DAVID, Valérie AROLD, Joris MOSCHET, Guilhem FRIC, Jean-Paul TEIXEIRA, Claire COLIN, Virginie FAVERON, Michel PINHO-DOMENC, Ericka CASTAGNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sonia BELLECOUR, Camille BEYRIA, Salah GHAZI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Daniel RIVIÈRE, Hélène AGUILLON, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Sonia BELLECOUR (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Camille BEYRIA (pouvoir à Valérie ARNOLD).

Secrétaire de séance : Anna MÉCA.

Ressources Humaines : création d'un poste

Monsieur ZEROUALI, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par délibération de l'organe délibérant.

Monsieur ZEROUALI précise, qu'en raison de recrutements à venir, il est nécessaire de créer au tableau des effectifs un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet (35 heures hebdomadaires).

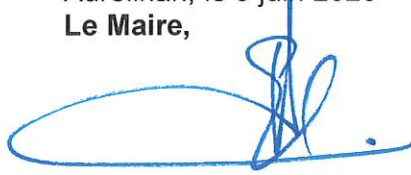
Monsieur ZEROUALI propose au Conseil Municipal de créer ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De créer un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) ;**
- **Que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou, à défaut, par un agent contractuel ;**
- **De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;**
- **Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste seront prévus au budget ;**

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement la 1ère Maire-Adjointe, à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

P.C.C.
Aureilhan, le 9 juin 2026
Le Maire,



Emmanuel ALONSO.



La Secrétaire de séance,



Anna MÉCA.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 juin 2026

Délibération n° 2026-59

Date de la convocation : 02/06/2026

Date de la publication : 10/06/2026

PRESENTS : Emmanuel ALONSO, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Jean-Jacques PEYRAS, Anna MÉCA, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Albert LASBATS, Séverine BÉARD, Abderrahim ZEROUALI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Daniel LARREGOLA, Conseillers Municipaux Délégués, Georges GIROD, Patrick DANTHEZ, Annie GUITTARD, Dominique RAVIER, Sébastien DAVID, Valérie AROLD, Joris MOSCHET, Guilhem FRIC, Jean-Paul TEIXEIRA, Claire COLIN, Virginie FAVERON, Michel PINHO-DOMENC, Ericka CASTAGNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sonia BELLECOUR, Camille BEYRIA, Salah GHAZI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Daniel RIVIÈRE, Hélène AGUILLON, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Sonia BELLECOUR (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Camille BEYRIA (pouvoir à Valérie ARNOLD).

Secrétaire de séance : Anna MÉCA.

**Attribution d'une subvention au Centre de Formation de la Chambre des
Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées**

Madame BEARD, Maire-Adjointe, expose au Conseil Municipal qu'une demande de subvention de la part du Centre de Formation de la Chambre des Métiers des Hautes-Pyrénées a été reçue en Mairie. Cette demande concerne plus particulièrement la formation des apprentis domiciliés à Aureilhan.

Madame BEARD propose au Conseil Municipal, au vu du dossier reçu, d'attribuer une subvention d'un montant de 500 euros au Centre de Formation de la Chambre des Métiers des Hautes-Pyrénées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide d'attribuer une subvention d'un montant de 500 euros au Centre de Formation de la Chambre des Métiers des Hautes-Pyrénées pour l'année 2026.**

P.C.C.
Aureilhan, le 9 juin 2026
Le Maire,



Emmanuel ALONSO.



La Secrétaire de séance,



Anna MÉCA.